

ROME.

Le 9 janvier, le Saint-Père a célébré le consistoire demi-public pour décider la canonisation des bienheureux sept fondateurs de l'ordre des Servites de Marie, et des bienheureux Pierre Claver, Alphonse Rodriguez et Jean Berchmans, de la compagnie de Jésus.

Tous les cardinaux, les archevêques et évêques présents à Rome ont été tenus d'assister à ce consistoire.

On leur avait remis depuis quelques jours un exposé succinct des actes de la canonisation et de la vie des bienheureux.

Léon XIII s'est rendu dans la salle consistoriale en chape et avec la mitre.

Après une courte plaidoirie des avocats consistoriaux, les cardinaux ont émis leur vote en commençant par le cardinal-doyen, qui s'est levé et, tourné vers le trône, a donné lecture de son vote. Les autres cardinaux ont fait de même. Ensuite le vote a été émis par les patriarches, les archevêques et les évêques.

Le secrétaire de la Congrégation des Rites a recueilli les suffrages qui ont été donnés séparément pour chacune des causes.

Le Pape a prononcé ensuite une allocution consistoriale dans laquelle il a parlé de la gloire des Bienheureux et de la joie qu'il éprouvait à voir autour de lui l'épiscopat catholique assemblé pour se prononcer sur une si grave question. Il a exhorté l'assistance à renouveler ses prières pour que Dieu le conduise et l'éclaire dans la décision à prendre.

Le procureur de la chambre apostolique a demandé alors la publication des votes, des allocutions consistoriales et des actes du consistoire. Les protonotaires apostoliques ont répondu qu'il y serait pourvu, et ont pris pour témoins les prélats camériers secrets participants.

Le Saint-Père a manifesté aux cardinaux et aux évêques sa satisfaction de l'unanimité des votes et a annoncé la publication du décret solennel de la cérémonie de canonisation, qui aura lieu le 15 courant dans la grande salle supérieure du portique de Saint-Pierre. Il a encore insisté pour se recommander aux prières de tous afin d'obtenir les secours nécessaires du Père des lumières et a terminé le consistoire en donnant sa bénédiction.

Précédé de la croix papale, le Souverain-Pontife s'est retiré dans la salle des parements, où il a déposé les ornements, et s'est retiré dans ses appartements privés.

A la veille de la fête jubilaire, un grand nombre de pèlerins à Rome se sont rencontrés spontanément, sans se donner le mot, dans une pensée touchante de souvenir et d'hommage, pour honorer la sépulture du grand Pie IX qui eut si large part dans les revendications du droit et de la justice.

Pour se rendre à la tombe que Pie IX s'est choisie, il faut sor-